Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous-direction des établissements et de la politique contractuelle Suivi par : Yves SCHENFEIGEL 1 ter avenue Lowendal – 75700 PARIS 07 SP tél. : 01.49.55.51.75 Fax : 01.49.55.52.25 Mail : yves.schenfeigel@agriculture.gouv.fr	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDEPC/N2007-2018** **Date: 07 février 2007**

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

à

Mesdames et Messieurs :
- Les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt
- Les Chefs de Service Régional de la Formation et du Développement
- Les Directeurs d'Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA)

Date de mise en application : **Immédiate**
Nombr d'annexe : 1

Objet : Référentiel professionnel des formateurs en CFPPA

Mots-clés : Référentiel professionnel, formateurs, CFPPA

Destinataires	
Pour exécution : Mesdames et Messieurs : - Les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt - Les Chefs de Service Régional de la Formation et du Développement - Les Directeurs d'Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA)	Pour information : - Inspection de l'enseignement agricole - Organisations syndicales de l'enseignement agricole

Avant – propos

Le contexte actuel très évolutif de la formation professionnelle lié à l'évolution des modes de formation ainsi que des besoins en formation conduit les CFPPA à s'adapter tant dans leur organisation que dans leurs activités. Face à ces changements, un des enjeux pour les centres de formation est de développer des fonctions et compétences nouvelles liées à l'ingénierie pédagogique, de projet et financière, à l'organisation des centres et à leur fonctionnement (gestion de la qualité, conception d'outils et ressources pour la formation, gestion des moyens pédagogiques), à l'animation et à l'expertise.

Au cœur de ces évolutions le formateur en CFPPA occupe une place essentielle. Ses fonctions ayant évolué et s'étant diversifiées, il est donc apparu nécessaire de réviser le référentiel d'emploi, en s'attachant à préciser les fonctions occupées, le profil d'emploi et les activités.

Dans la continuité d'une étude menée par le réseau des délégués régionaux à l'ingénierie de formation sur les formateurs en CFPPA en 2004, un référentiel professionnel du formateur en CFPPA a été élaboré par un groupe de travail à la demande de la Direction de l'enseignement et de la recherche.

Ce référentiel répond à plusieurs objectifs:

-dresser la liste des fonctions et activités exercées par les formateurs, quel que soit le statut de la personne qui l'exerce, sans pour autant décrire un emploi type qui ne correspondrait pas à la réalité des situations très diversifiées dans les centres de formation,

-préciser les responsabilités du formateur sous l'autorité directe du directeur de centre,

-constituer un outil de communication sur le métier de formateur en CFPPA.

Les fonctions occupées par les formateurs en CFPPA sont essentielles pour favoriser un développement des centres nécessitant une adaptation de l'offre à la demande de formation.

Le Directeur Général de l'Enseignement
et de la Recherche

Jean-Louis BUËR

Formateur en CFPPA

Référentiel professionnel

Appellation de l'emploi

« Formateur » est l'appellation générique de l'emploi. Localement, des appellations différentes sont également utilisées, elles précisent le contenu de l'emploi, par exemple : "responsable de formation", "formateur coordonnateur", "formateur chargé de…", etc.
Remarque : deux emplois particuliers ont fait l'objet d'un référentiel spécifique, qui complète ce référentiel du formateur, celui d' « Animateur ou responsable de Centre de Ressources » et celui du « PLPA ingénierie de la formation professionnelle ».

Situation fonctionnelle

Les formateurs exercent leur activité dans les Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA), centres constitutifs des EPLEFPA. Les CFPPA réalisent des actions de formation destinées à des publics relevant de la formation professionnelle continue : formations certifiantes, programmes d'insertion, plan de formation des entreprises, ou formation de formateurs. Ils proposent également des prestations d'accompagnement individuel : Validation des Acquis de l'Expérience, suivi des stages 6 mois, accompagnement vers l'insertion… Les CFPPA contribuent également aux missions de l'enseignement agricole par des actions de développement local et d'animation, de coopération internationale notamment. Ils peuvent être en charge de programmes ou de dispositifs régionaux ou nationaux et en assurer l'animation.

Les formateurs interviennent au niveau de l'établissement et à l'extérieur, en entreprise ou sur des sites de formation délocalisés. En fonction de l'activité du centre, l'emploi peut exiger des déplacements fréquents.

La formation continue s'organise dans une logique de marché concurrentiel, qu'il s'agisse d'achats publics soumis à appel d'offres (Conseil Régionaux, Etat) ou privés (OPCA, entreprises). Cette spécificité place les CFPPA dans une relation de type client - fournisseur et confère à leur activité un caractère fluctuant. Les CFPPA et les formateurs doivent donc faire preuve de réactivité et d'adaptabilité.

Fonctions des formateurs et profils d'emploi

Les formateurs assurent tout ou partie de trois groupes de fonction :

1- La réalisation des formations et/ou autres prestations d'accompagnement :

La fonction formation est au centre du métier de formateur. Elle englobe les temps de face à face et d'autres modalités pédagogiques comme la formation à distance, l'apprentissage de savoir-faire sur le terrain… Mais elle comporte également une série d'activités « autour de la formation » qui participent pleinement au processus : ingénierie pédagogique, recrutement, positionnement, accompagnement, suivi, évaluation. Souvent, les formateurs assurent également la coordination d'une ou plusieurs dispositifs de formation, voire d'un secteur de formation.

2- L'ingénierie de développement pour le centre :

Certains formateurs exercent également des fonctions autour de l'ingénierie de la formation, de l'ingénierie de projet ou de la conduite de projet (y compris de projets territoriaux), de la promotion du centre et de la prospection, et contribuent ainsi au développement de l'activité du centre. Cette fonction peut constituer un profil particulier de formateur. Elle correspond à une option du corps de professeurs des lycées professionnels agricoles (PLP IFP). Elle suppose un changement de posture du formateur pour passer d'une « logique de l'offre » à une logique d' « analyse des besoins ».

3- La conception des méthodes, des procédures, et des outils :

Plusieurs fonctions transversales contribuent à l'organisation des centres et à leur fonctionnement : la gestion de la qualité, la gestion des moyens pédagogiques (informatique, CdR, ateliers et matériels pédagogiques), la conception de ressources et d'outils pour la formation, la formation des formateurs. Ces fonctions sont attribuées à des formateurs et peuvent aussi déterminer des emplois particuliers.

Ces fonctions demandent aux formateurs de savoir croiser des logiques de filières d'enseignement, de secteurs professionnels et des logiques de territoires.
La combinaison des activités de formation et des autres activités généralement réalisées aussi par les formateurs conduit à des emplois particuliers, des "spécialisations". Mais presque toujours, même spécialisés, les formateurs conservent une activité de formation.

Trois profils de formateur se dégagent :

- **« formateur »,** il réalise principalement les activités de formation ;
- **« formateur coordonnateur »,** il assure, en plus de la formation, la coordination d'une ou plusieurs formation ou d'un secteur de formation ;
- **« formateur chargé de mission »,** avec deux fonctions dominantes, d'une part le développement de l'activité (par exemple « chargé d'IF »), d'autre part l'appui au fonctionnement (par exemple responsable informatique, responsable qualité, animateur de centre de ressources). Mais certains formateurs se voient également confier des missions d'animation, initiées dans le cadre de réseaux régionaux ou nationaux : Primo[1], ARADDD[2], expérimentation SME[3], animation de réseau thématique national…

Ces profils peuvent constituer pour les formateurs des voies d'évolution dans l'emploi. Le développement du profil « chargé de mission » dans les centres s'est traduit par une élévation du niveau de qualification des formateurs, ou du niveau de compétences acquises notamment par l'expérience professionnelle et/ou la formation continue.

Autonomie, responsabilité

Les formateurs exercent leur fonction sous l'autorité directe du directeur du centre, à qui ils rendent compte de toutes leurs missions. Ils bénéficient d'une certaine autonomie dans la conduite des formations. Celle-ci porte sur le choix de la progression, des méthodes et des moyens pédagogiques.

Toutefois elle doit s'inscrire dans le cadre d'une cohérence pédagogique concertée au niveau du centre et de l'équipe. Pour les formations diplômantes, cette autonomie trouve sa limite dans le respect des objectifs, des recommandations pédagogiques et des modalités d'évaluation définis par les référentiels.

Le travail en équipe implique de rendre compte des activités réalisées pour coordonner les actions et permettre le suivi individuel et collectif des stagiaires.

Lorsque le formateur, dans le cadre du projet du centre, conduit ou participe à des projets partenariaux ou pour le compte de commanditaires, il représente le centre. Il agit en situation de responsabilité avec une grande autonomie, dans le respect du cadre qui lui est fixé, notamment financier. La négociation à laquelle il peut participer, de même que la décision de conduire ou non le projet sont du ressort du directeur.

L'action des formateurs est guidée par la satisfaction des usagers (stagiaires) ou des commanditaires (financeurs). L'emploi impose le respect de règles déontologiques, notamment de neutralité, et de confidentialité vis à vis des entreprises clientes et de discrétion vis à vis des publics en formation.

Fiche descriptive d'activités

[1] Primo : programme régional d'individualisation et de modernisation de la formation
[2] ARADDD : animation régionale agriculture durable et développement durable
[3] SME : systèmes de management environnemental

Avertissement. Cette fiche descriptive dresse la liste des fonctions et activités exercées par des formateurs, elle ne décrit pas un emploi type. Autrement dit, tel formateur dans tel centre ne couvrira pas l'ensemble du référentiel, mais une partie. La manière dont les fonctions et activités sont combinées entre elles et attribuées aux formateurs détermine des profils d'emplois particuliers qui résultent de choix locaux d'organisation Toutefois, il existe des profils relativement courants, correspondant à un type de fonction. Ils sont repérés en utilisant l'expression « en tant que… » suivi du terme qui les désigne.

1. **Le formateur assure la formation des stagiaires et participe aux activités périphériques à la formation :**

1.1. Avant la formation, il participe à l'accueil, au recrutement et au positionnement des candidats à la formation, il analyse les demandes et les besoins et propose des réponses formation ou accompagnement adaptées :
- Information, conseil en orientation (offre de formation ou autres possibilités, dispositif et statut…) ;
- Evaluation de pré requis, entretiens de motivation ;
- Evaluation de pré-acquis, définition des parcours de formation…

1.2. Il conçoit et met en œuvre des méthodes et des démarches pédagogiques, visant l'acquisition de connaissance, de savoir-faire et de savoir être en utilisant différentes modalités et ressources qu'il choisit et adapte en fonction des publics :
- Préparation des séquences en centre ou en entreprises, définition des objectifs , des contenus, de la progression et des modalités ;
- Enseignement général et/ou technique et/ou pratique en présentiel (face à face groupe) ;
- Mise en oeuvre des séquences de formation individualisée (soutien, accompagnement, autoformation tutorée, FOAD), choix et organisation des ressources, suivi de la progression, tutorat.

1.3. Il évalue les capacités acquises en cours de formation :
- Conception des épreuves, des modalités et des outils, évaluation des résultats par rapport aux objectifs ,
- Participation aux réunions de concertation pédagogique, aux bilans intermédiaires et finaux ,
- Participation à des jurys d'examens, des commissions permanentes…

1.4. Il peut conduire des démarches d'accompagnement individuel des publics en réponse à des demandes particulières :
- Accompagnement des démarches de Validation des Acquis de l'Expériences (VAE) ,
- Organisation et suivi du stage 6 mois ,
- Accompagnement vers l'insertion professionnelle
- Bilan de compétences…

1.5. Il évalue et/ou contribue à l'évaluation des formations

2. **En tant que « responsable de formation », il coordonne une ou des formations ou un secteur de formation et anime l'équipe qui les met en œuvre :**

2.1. Il organise le déroulement des formations :
- Elaboration du ruban pédagogique (déroulement de la formation), du plan d'évaluation ;
- Prévision et affectation des moyens humains et matériels, planification des activités ;
- Organisation et mise en œuvre des procédures d'accueil de recrutement et de positionnement ;
- Régulation en cours de formation…

2.2. Il anime l'équipe de formateurs :
- Organisation et animation de la concertation pédagogique au sein de l'équipe,
- Préparation et animation des bilans intermédiaires et finaux

2.3. Il assure le suivi individuel et collectif des stagiaires :
- Conception et négociation des parcours individuels de formation (contenu, rythme et durée, modalités et lieux de formation) ,
- Suivi individuel, régulation et ajustement des parcours de formation, le cas échéant médiation ,
- Régulation du groupe (écoute, gestion de problèmes, médiation) ,
- Relations avec les entreprises d'accueil et suivi des stagiaires en entreprise ,
- Suivi des stagiaires en entreprise et rédaction de compte-rendus de visites,

- Suivi des stagiaires après la formation, suivi de l'insertion professionnelle, le cas échéant aide à l'insertion (gestion d'offres d'emploi)…

2.4. Il participe à la gestion administrative des stagiaires et des formations en relation avec le personnel administratif :

- Suivi administratif des stagiaires en centre et/ou en entreprises (dossier administratif, conventions…) ,
- Réponse aux enquêtes administratives concernant les formations, les stagiaires (enquêtes d'insertion, compte-rendu d'exécution...) ,
- Suivi administratif des évaluations et de la validation et relations avec les jurys ,
- Participation à l'élaboration de dossiers d'habilitation
- Le cas échéant, participation à la gestion financière des formations…

2.5. Il rend compte de ses missions au directeur de centre.

3. En tant que formateur chargé d'ingénierie, il contribue seul ou en réseau au développement de l'activité du centre[4] :

3.1. Il assure une fonction de veille

- Collecte et analyse d'informations sur les secteurs professionnels, le contexte socio-économique, les questions d'emploi et de formation sur les territoires, les dispositifs ,
- Participation aux réseaux locaux des acteurs de l'emploi et de la formation ,
- Relations avec les partenaires du centre (centres de formation, branches professionnelles, OPCA, entreprises et collectivité locales…)…

3.2. Il contribue à la promotion du centre et au développement des activités :

- Prospection auprès des entreprises, des OPCA, des collectivités, pour proposer les services du centre,
- Participation à la promotion et à la communication du centre auprès des publics, des branches, des entreprises et des partenaires institutionnels ;
- Représentation du centre, par délégation du directeur, auprès des instances qui traitent des questions en relation avec la formation professionnelle…

3.3. Il conçoit, suit, évalue des dispositifs de formation en mobilisant les méthodes et les démarches de l'ingénierie de la formation :

- Analyse des demandes de formation sous différentes formes : appel d'offres, cahier des charges, demande bilatérale, diagnostic, étude de faisabilité,
- Le cas échéant, participation à la négociation ,
- Conduite des démarches d'ingénierie de la formation : réalisation d'études d'opportunité, analyse du travail , des emplois, des compétences, des besoins en formation, conception des référentiels…
- Définition des besoins humains, matériels, budgétaires nécessaires à la réalisation des formations (ingénierie financière),
- Evaluation des actions de formation (les effets, la pertinence par rapport à la demande…)

3.4. Il rend compte de sa mission au directeur de centre

4. En tant que formateur chargé d'une mission d'appui, il contribue à l'organisation et au fonctionnement du centre par l'élaboration de méthodes, de procédures et d'outils :

4.1. Il élabore des méthodes et des outils, formalise des démarches et des procédures :

- Conception et/ou adaptation des référentiels de formation , le cas échéant des référentiels de certification ;
- Conception de ressources éducatives, d'outils pédagogiques ou de suivi ;
- Conception de dispositifs de formation particuliers (FOAD par exemple) ;
- Le cas échéant, participation à des travaux collectifs de recherche-développement, et expérimentation concernant la pédagogie et les dispositifs de formation…

4.2. Il conçoit, gère et organise l'usage les équipements pédagogiques :

- Technologies de l'information (Responsable informatique[5])
- Centre de Ressources (responsable ou animateur du CdR[6])

[4] Voir le référentiel d'emploi des PLP IFP

[5] Pour information, voir le référentiel du PLP ou PCEA TIM

[6] Voir le référentiel professionnel de l'animateur de CdR (publié sur éducagri.fr)

- Le cas échéant, gestion de moyens pédagogiques spécifiques (atelier, matériels pédagogiques par exemple)…

4.3. En tant que responsable qualité, il anime les démarches qualité :

- Formalisation des procédures ;
- Conception des outils de suivi de la qualité ;
- Evaluation de la qualité (audit interne)…

4.4. Il peut valoriser ses compétences en conduisant des fonctions ou des activités particulière dans le centre et hors du centre :

- Activités de prestations de services à l'extérieur du centre (conseil par exemple) ;
- Conception, gestion animation de projets en lien avec les missions des centres (animation et développement local, coopération internationale) ;
- Formation de formateurs

5. En tant que formateur chargé d'une mission d'animation, régionale ou nationale, seul ou en réseau (Primo, ARADD, réseau d'ingénierie…), il contribue aux missions et au développement de l'enseignement agricole :

5.1. Il participe au pilotage de la mission
- Participation à la définition des objectifs
- Planification des actions
- Participation à l'évaluation de la mission et de son action
- Propositions d'évolution constructive

5.2 Il élabore des méthodes et des outils, formalise des démarches et des procédures :

5.3. Il assure la conduite opérationnelle de la mission en lien avec un réseau ou un comité de pilotage régional ou national
- organisation et conduite de réunions
- le cas échéant, organisation de formations
- le cas échéant, organisation d'événements
- contribution à la communication autour du projet
- mutualisation des travaux au niveau de son centre, d'un réseau, d'une conférence

5.4. Il assure la gestion administrative et financière du projet dans les limites budgétaires de la mission
- traçabilité des pratiques
- classement et archivage de tout support nécessaire au suivi administratif et éventuellement aux contrôles européens (fiches d'activités, compte-rendus, feuilles d'émargement…)

5.5 Il rend compte de sa mission au directeur de centre et à l'instance de pilotage dont il dépend au niveau régional ou nation

6. Avec le responsable du centre et au sein de l'équipe, il assure une fonction de veille pour le développement de ses propres compétences nécessaires à l'exercice de ses missions :

61. Il analyse son besoin de formation au regard de l'évolution de ses missions et de ses responsabilités
62. Il s'informe de l'offre de formation interne et externe
63. Il envisage son plan de formation avec son responsable, notamment au cours de l'entretien annuel.